

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2015/ICPE/140 en date du 18 juin 2015 une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint-Nazaire, pendant une période de 34 jours du 15 juillet 2015 au 17 août 2015 inclus, portant sur la demande présentée par la SARL RABAS PROTEC en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter les activités de traitement de surfaces sur métaux et application de peintures, situées à Saint-Nazaire, 188 rue de Trignac.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2565-2a (traitements de surfaces) et à déclaration sous le numéro 2940-2b (application de peintures) de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Gérard LAFAGE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Roger Julien KEROMES, directeur de la Société de Transports Fuvio-maritimes de l'Ouest en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Saint-Nazaire, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- Mercredi 15 juillet 2015 de 9H00 à 12H00
- Samedi 25 juillet 2015 de 9H00 à 12H00
- Jeudi 30 juillet 2015 de 14H00 à 17H00
- Mardi 11 août 2015 de 9H00 à 12H00
- Lundi 17 août 2015 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Nazaire aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Nazaire.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Saint-Nazaire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SARL RABAS PROTEC, située à Saint-Nazaire, 188 rue de Trignac (Tél. : 02 40 90 40 61).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.